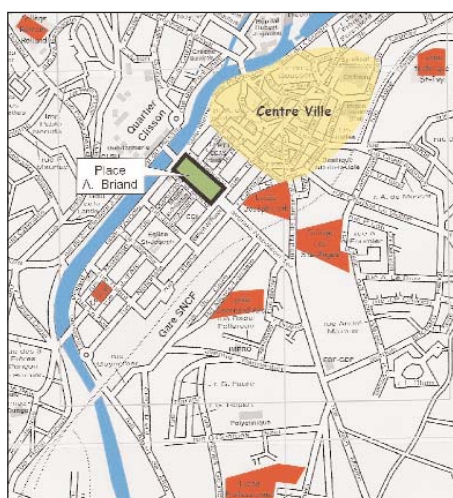


## Thème I

## Arrêt de transport en commun

Organisation du stationnement  
du transport scolaire

## Localisation du site et caractéristiques



L'aménagement est situé dans le département du Morbihan à environ 60 km au nord de Vannes sur la commune de Pontivy. Il est situé sur la place Aristide Briand, en centre ville, dans un périmètre sauvegardé, et à proximité immédiate d'établissements scolaires (signalés en rouge sur le plan). Cette place accueille près de 50 cars de transports scolaires qui acheminent plus de 2 500 élèves chaque jour en provenance des communes environnantes de Pontivy.

## ▲ Problèmes rencontrés avant aménagement

Depuis plusieurs années, un projet de réaménagement était à l'étude car la prise en charge des scolaires et la circulation des cars à l'intérieur de la place, mélangée au stationnement des voitures n'étaient pas satisfaisantes et jugées dangereuses par les usagers.

Quatre accidents corporels ont été recensés entre 1996 et 1999 sur le pourtour de la place. C'est un accident corporel léger, consécutif à la manœuvre d'un bus scolaire au milieu de cette « masse » d'élèves qui a déclenché le réaménagement de la place.

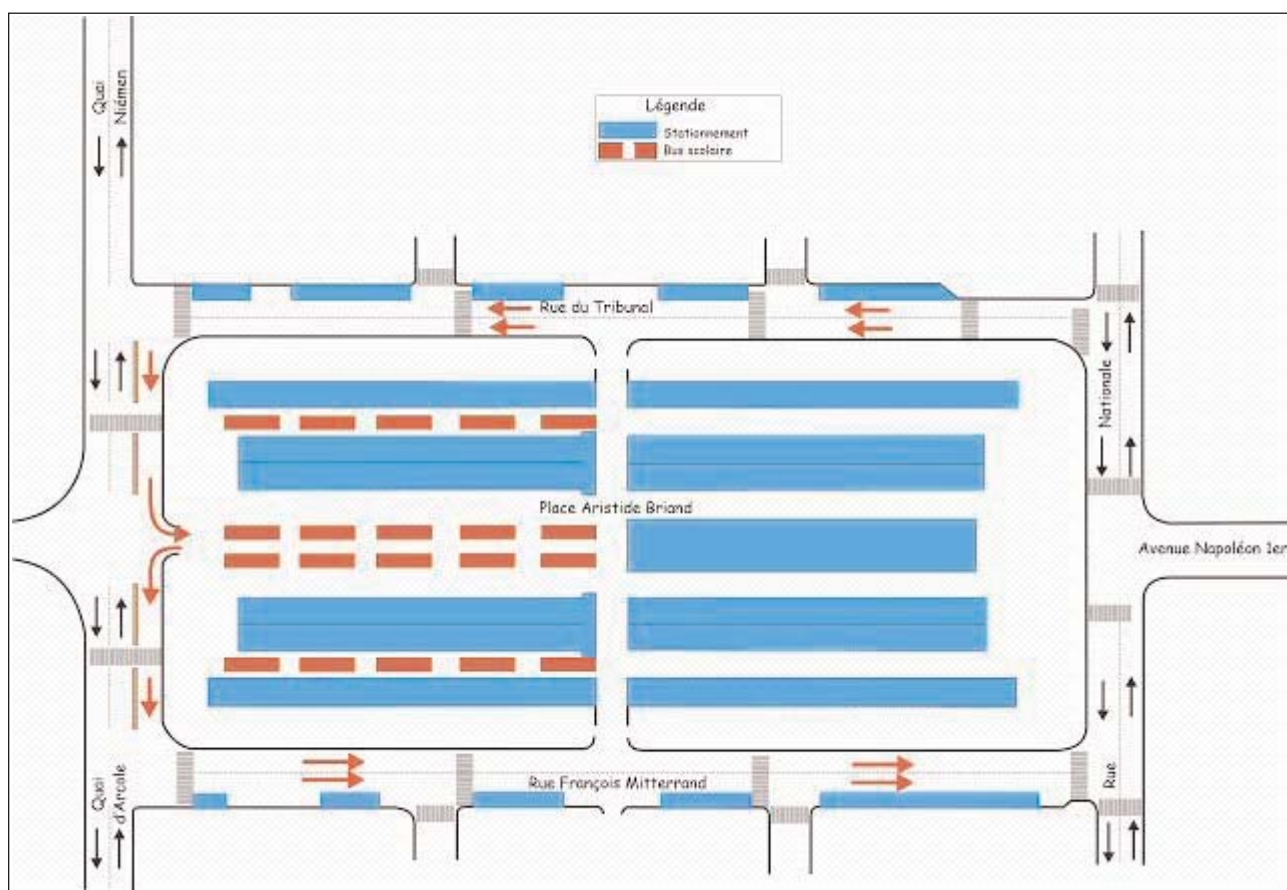
L'espace consacré à la circulation autour de la place est important : deux files de circulation à sens unique sur les côtés (rue du Tribunal et rue François Mitterrand) et circulation à double sens aux extrémités (quai Niemen et rue Nationale).

La présence de la voie spécifique d'accès au parking induit une confusion dans la lecture des courants directs dédiés aux voitures.

Les carrefours aux extrémités de la place sont gérés en priorité à droite. Aux périodes de circulation fluide ces priorités ne sont plus respectées.

Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- rendre plus rationnelle la prise en charge des scolaires et améliorer leur sécurité ;
- mieux organiser le stationnement des cars scolaires sans diminuer le nombre de places de stationnement sur la place Aristide Briand ;
- améliorer les conditions de circulation et de sécurité aux abords de la place ;
- favoriser les cheminements piétons.



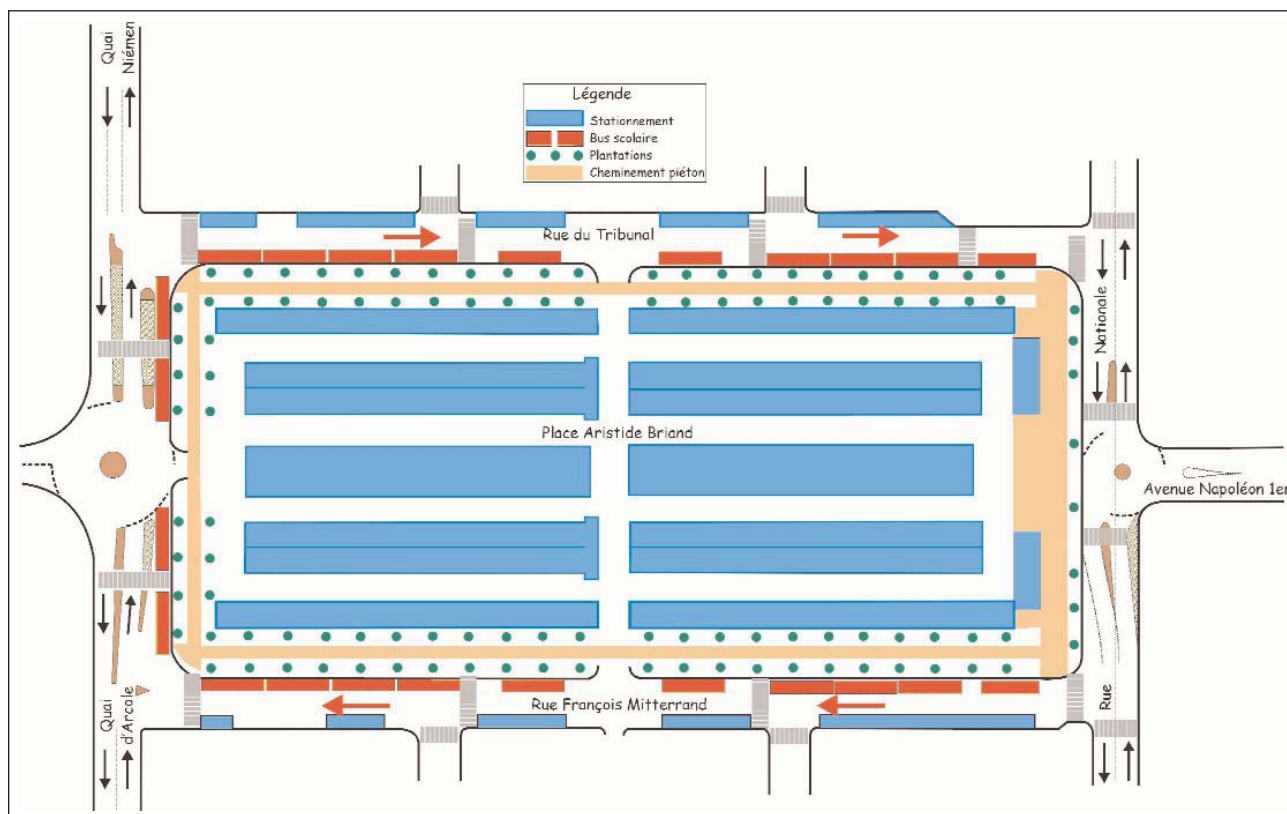
**Avant aménagement, l'implantation des aires d'arrêt des transports scolaire sur la place était source de conflits entre le cheminement des enfants, la circulation des cars et le stationnement des VL, occasionnant des situations potentiellement accidentogènes.**

## ▲ Description de l'aménagement

Le stationnement des cars a été reporté autour de la place, excepté rue Nationale ce qui permet d'assurer le déroulement d'éventuelles manifestations sur la place (fêtes foraines, animations) sans entraver l'organisation des transports scolaires.

Pour que la prise en charge des enfants se fasse du bon côté des bus, il a été nécessaire d'inverser le sens de circulation sur les voies latérales (rue du Tribunal et rue François Mitterrand).

Ainsi, aux heures de pose et dépose des scolaires, qui correspondent aussi à une période de forte circulation, la voie de droite est utilisée par le stationnement des cars. De ce fait la circulation, qui s'effectue alors sur une seule voie, est ralentie ce qui améliore la sécurité des traversées piétonnes.



**Le principe de l'aménagement consiste à reporter le stationnement des cars autour de la place. Cette organisation a conduit à modifier les sens de circulation, à créer deux mini-giratoires aux extrémités de la place et à aménager des cheminements piétons formant des aires d'attente des scolaires.**



CITE DE L'OUEST

**PHOTO 1 - Vue de la rue du Tribunal : en dehors des heures de prise en charge des scolaires, les 2 voies sont utilisées par les automobilistes.**

Cette organisation a été mise à profit pour aménager un espace spécifique pour les piétons et l'attente des scolaires (bancs, arbres...).

Deux mini-giratoires ont été implantés aux carrefours situés aux extrémités de la place. Ces aménagements de voirie discrets sont compatibles avec les exigences d'un périmètre sauvegardé. Ils améliorent la fluidité du trafic et la sécurité des traversées des piétons.

L'optimisation de la prise en charge des scolaires a nécessité une organisation et une gestion rigoureuses de l'arrivée des cars et de leurs emplacements de stationnement.

Cette organisation permet aux cars d'arriver les uns derrière les autres et de repartir de la même manière évitant ainsi des manœuvres d'insertion.



**PHOTO 2 - Aménagement des aires d'attente des scolaires et des cheminements piétons.**



**PHOTO 3 - Amélioration des échanges et de la sécurité côté Quai Niemen avec l'implantation d'un mini-giratoire.**

## ▲ Coût et modalités de financement

L'aménagement réalisé en 2000 a été financé par la ville avec une aide du Conseil Général. Le coût global de l'opération en dehors de l'aménagement paysager du pourtour de la place, est de 110 000 euros environ.

## ▲ Bilan

Depuis sa réalisation en 2000, aucun accident corporel n'a eu lieu et l'insécurité ressentie a disparu. L'aménagement satisfait les scolaires, les services de la ville et le Conseil Général à savoir :

- la circulation est apaisée et la fluidité assurée par l'implantation des giratoires ;
- une relative quiétude a été trouvée pour les scolaires reliant la place. En fait, l'effet de masse provoqué par les cars influe sur les automobilistes et ainsi modère leur comportement et accentue leur attention par rapport aux traversées des piétons ;

- les nombreuses traversées piétonnes ont été améliorées au niveau de la rue Nationale en provenance de l'avenue Napoléon 1<sup>er</sup>, lieu où les 2/3 des élèves rejoignent les cars ;
- les aménagements ont permis de limiter le nombre d'agents des forces de l'ordre nécessaires pour assurer les traversées scolaires vers la place. Leur présence aujourd'hui sert essentiellement à assurer une gestion de la circulation sur un temps très restreint (environ 5 à 10 minutes).

## Commentaires

Outre le traitement de l'insécurité réelle ou ressentie, cet aménagement permet de mieux gérer l'espace afin de ne pas le monopoliser pour une utilisation de très courte durée à des usages exclusifs comme le stationnement des cars scolaires.

Par ailleurs, il convient de noter que les préconisations actuelles privilégient une implantation des traversées piétonnes en arrière des arrêts bus, cependant dans le cas de cet aménagement, la particularité et l'ampleur du nombre de cars en stationnement relativisent cette préconisation. De même, une attention toute particulière doit être portée, dans la mesure des possibilités, pour que le traitement de l'îlot central des mini-giratoires soit conçu pour renforcer l'infléchissement des trajectoires liées aux mouvements directs.

À noter également que le Certu a publié en 1995 le guide intitulé «*Guide transports des scolaires : la sécurité aux aires d'arrêt méthodologie et recommandations*», utile comme document de référence.



CETE DE L'OUEST

**PHOTO 4 - Scolaires venant de l'avenue Napoléon 1<sup>er</sup>.**

**Cette fiche fait partie d'une collection intitulée «Petits aménagements de sécurité» commune au Certu et au Setra. Les fiches concernant le milieu urbain sont éditées par le Certu, celles concernant la rase campagne par le Setra. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Celles-ci ont été réalisées dans un contexte précis et ne peuvent être reproduites sans précaution. Ce document ne peut engager la responsabilité ni de son auteur, ni de l'Administration.**

**Les fiches en milieu urbain sont en téléchargement sur : [http : //www.certu.fr](http://www.certu.fr)**

### Coordination du groupe de travail

**Certu** : Jean-Luc REYNAUD ☎ : 33 (0) 4 72 74 58 53

**Setra** : Anne-Marie BARC ☎ : 33 (0) 1 46 11 31 41

### Réalisation de la fiche

**CETE de l'Ouest** : Michel L'HOUTELLIER ☎ : 33 (0) 2 40 12 84 65

### Réalisation du projet

**Ville de Pontivy**

Hervé ORGEBIN ☎ : 33 (0) 2 97 25 22 20

© 2004 Certu

L'autorisation du Certu est indispensable pour la reproduction, même partielle de ce document.

Conception graphique : Certu / Pôle programme et produits / VOI

